

Switzerland-Zofingue: Integrated engineering services
OJ S 21/2015 30/01/2015
Contract notice
Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes OFROU

Postal address: Brühlstrasse 3

Town: Zofingue

Postal code: 4800

Country: Switzerland

E-mail: beschaffung.zofingen@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes OFROU

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=852597

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes OFROU, filiale de Zofingue

Postal address: Brühlstrasse 3

Town: Zofingue

Postal code: 4800

Country: Switzerland

For the attention of: EP F3 - Drainage de talus Beckenried, HI/ZI 2015 – 2024

E-mail: beschaffung.zofingen@astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Gestion du patrimoine F3 dangers naturels «N02 entretien du segment 40 drainage du talus de Beckenried»: inspection des ouvrages avec évaluation de l'état des endiguements de ruisseaux et des ouvrages de protection contre les dangers naturels.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services
Main site or place of performance: — N02 Buochs — Beckenried — portail du tunnel SBT N avec environs, côté lac et montagne (Hauwald — Eggen — Ischenwald),
— filiale de l'OFROU F3 Zofingue AG,
— propres bureaux.
NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Différents ouvrages de protection et endiguements de ruisseaux existent afin de protéger les routes nationales contre les dangers naturels gravitationnels, les glissements de terrain et l'épandage d'alluvions. Dans le cadre de l'entretien des ouvrages de protection «Assainissement du talus de Beckenried» par l'OFROU, la surveillance revêt une importance centrale afin de recenser et d'évaluer l'état actuel des ouvrages, de déceler les dégâts le plus tôt possible et de pouvoir initier à temps les mesures de restauration.

La mission comprend:

a. Réalisation des inspections des ouvrages avec évaluation de l'état (HI / ZI) des endiguements de ruisseaux et des ouvrages de protection contre les dangers naturels dans le domaine de l'assainissement du talus de Beckenried sur la N02 entre Buochs NW — Beckenried — tunnel de Seelisberg Nord. L'emplacement des différents ouvrages doit être mesuré (coordonnées des points finaux et initiaux).

En cas de détection de dommages ou de défauts, exposer les actions nécessaires.

b. Assistance technique et conseil du maître d'ouvrage OFROU F3 et des services d'entretien de l'UT 10 / Zentras et de l'UT 11 / AFBN, de concert avec l'OFROU et des tiers.

L'inspection des ouvrages de protection doit en partie être effectuée avec sécurisation par corde.

La surveillance et l'évaluation géologiques ainsi que les mesures géodésiques du terrain sont effectuées séparément par des entreprises mandatées par le maître d'ouvrage.

(Pour le détail des prestations, voir ci-après ainsi que le point 1.3.4 du document contractuel prévu).

Structure quantitative, documentation:

Endiguements de ruisseaux et ouvrages de protection contre les dangers naturels gravitationnels:

Types d'installations: installations/ouvrages/métré approximatif:

Lit du ruisseau: 24/103/15 200 m;

Dégraveurs: 15/43/36 800 m³;

Forages de filtrage, etc.: 13/133 (6 420 m, non praticable);

Digues: 1/4/400 m (estimation);

Filets de protection contre les chutes de pierres: 3/9/350 m (estimation);

Une seule installation peut comprendre plusieurs ouvrages de protection. Les ouvrages doivent être inspectés séparément dans les projets partiels 1-3.

Un rapport d'inspection de gestion du patrimoine doit être établi pour chaque installation.

Les données doivent être transférées dans KUBA-DB selon un mandat spécial du maître d'ouvrage.

Grille d'inspection:

— lit du ruisseau: première inspection 2015, inspection subséquente 2023,

- dégraveurs, digues, filets de protection contre les chutes de pierres, galeries, et cavernes: première inspection 2015, inspections subséquentes 2018, 2023,
- forages de filtrage (à chaque fois environ 1 tiers): première inspection 2015/2016/2017, inspections subséquentes 2018-2024,

Prestations:

Remarque: les états des lieux des cours du ruisseau et des ouvrages de protection contre les dangers naturels gravitationnels («ouvrages») ont été actualisés et mis au net en décembre 2013. La liste des ouvrages dépendant de l'OFROU est considérée comme complète. Voir le plan «Assainissement du talus de Beckenried» de TBA NW, état de novembre 2013.

Pour la documentation de l'inspection des ouvrages (rapports d'inspection de gestion du patrimoine), les ouvrages (BW) ont été regroupés en installations (BA) avec les cours d'eau correspondants (bassins d'alimentation) et en types d'ouvrages.

Le codage (désignations abrégées systématiques) des installations (BA) et ouvrages (BW) est en place (voir structure quantitative et tableau de prestations).

L'appel d'offres comprend les prestations suivantes:

Projet partiel 1: première inspection avec rapports types (pour les 4 installations typiques) (inspection principale à l'été 2015):

1. Préparation:

- travail de base,
- coordination,
- discussions.

2. Réalisation de l'inspection visuelle de l'ouvrage conformément aux directives du département gestion du patrimoine de l'OFROU pour les inspections d'ouvrages de protection contre les dangers naturels selon les types d'ouvrages lit du ruisseau, dégraveur, blindages de forages de filtrage et conduite/galerie.

Les différentes installations peuvent comprendre plusieurs ouvrages de protection. Ces derniers doivent être inspectés.

3. Relevé géodésique pour les différents ouvrages (coordonnées de référence X/Y/Z et début /fin de chaque ouvrage, précision env. 1-3 m).

4. Élaboration de modèles pour les feuilles du cadastre et de check-lists conformément aux directives existantes du département Gestion du patrimoine de l'OFROU pour les inspections d'ouvrages de protection contre les dangers naturels pour les types d'ouvrages blindages de forages de filtrage et conduite/galerie (en complément des directives déjà existantes pour les feuilles du cadastre et les check-lists, voir annexe 3.7.3).

5. Élaboration d'un rapport de gestion du patrimoine type conformément aux directives du département gestion du patrimoine de l'OFROU pour les inspections d'ouvrages de protection contre les dangers naturels pour les types d'ouvrages lit du ruisseau, dégraveur/barrages, blindages de forages de filtrage et conduite/galerie. Mise au net avec l'appui au maître d'ouvrage UT 11 / le département gestion du patrimoine de l'OFROU.

Les esquisses des ouvrages doivent englober une vue d'ensemble de l'installation et des représentations détaillées des différents ouvrages selon le modèle (voir annexe 3.7.3).

Des rapports d'inspection de gestion du patrimoine indépendants doivent être élaborés les installations.

6. Assainissement et complément des rapports types avec l'appui au maître d'ouvrage de la filiale 3 et discussion avec le chef de projet de l'OFROU, l'appui au maître d'ouvrage, les unités territoriales et les tiers mandatés.

Rétribution sous forme de forfait global par modèle de rapport mis au net et terminé (comme modèles pour le projet partiel 2).

Projet partiel 2: première inspection (inspection principale à l'automne 2015, forages de filtrage en partie 2016/2017):

1. Préparation:
 - travail de base,
 - coordination,
 - discussions.
2. Réalisation de l'inspection principale visuelle des ouvrages de protection conformément aux directives types et aux rapports types mis au net du projet partiel 1.

Les différentes installations peuvent comprendre plusieurs ouvrages de protection. Les ouvrages doivent être inspectés séparément.
3. Relevé géodésique pour les différents ouvrages (coordonnées de référence X/Y/Z et début /fin de chaque ouvrage, précision env. 1-3 m).
4. Accompagnement et évaluation des contrôles vidéo des forages de filtrage par l'UT 11.
5. Élaboration du rapport de gestion du patrimoine conformément aux directives du département gestion d patrimoine de l'OFROU pour les inspections des ouvrages de protection contre les dangers naturels et conformément aux rapports types du projet partiel 1.

Les esquisses des ouvrages doivent englober une vue d'ensemble de l'installation et des représentations détaillées des différents ouvrages selon le modèle (voir annexe 3.7.3).
Des rapports d'inspection de gestion du patrimoine indépendants doivent être élaborés pour les installations énumérées.

Co-exposé appui au maître d'ouvrage et assainissement.
6. Discussion finale avec le chef de projet OFROU, l'appui au maître d'ouvrage, l'UT et les tiers mandatés.

Rétribution globale par installation.

Projet partiel 3: inspection subséquente (inspections principales 2018/2023, forages de filtrage 2018-2024 à chaque fois 1 tiers):

 1. Préparation:
 - coordination,
 - discussions.
 2. Réalisation de l'inspection visuelle des ouvrages comme la première inspection.
 3. Accompagnement et évaluation des contrôles vidéo des forages de filtrage par l'UT 11.
 4. Documentation des inspections dans les rapports de gestion du patrimoine. Co-exposé appui au maître d'ouvrage et assainissement.

Représentation des mesures d'entretien réalisées entre-temps et des éventuels événements.
Des rapports d'inspection de gestion du patrimoine indépendants doivent être élaborés sur la base de la première inspection pour les installations énumérées.

Co-exposé appui au maître d'ouvrage et assainissement.
 5. Discussion finale avec le chef de projet OFROU, l'appui au maître d'ouvrage, l'UT et les tiers mandatés.

Rétribution globale par installation.

Projet partiel 4: transfert des données dans KUBA-DB (à partir de 2016, si besoin est, conformément au mandat spécial):

 1. Première transmission des données des feuilles du cadastre et des check-lists dans KUBA-DB.

Rétribution au tarif horaire (0,3 heure-personne/ouvrage fixe).
 2. Deuxième transmission des données des check-lists dans KUBA-DB.

Rétribution au tarif horaire (0,15 heure-personne/ouvrage fixe) si pas de saisie directe des données dans KUBA-DB.
 3. Réalisation des inspections principales et élaboration des rapports avec saisie directe dans KUBA-DB.

Rétribution au tarif horaire (1,00 heure-personne/installation fixe).

Projet partiel 5: assistance technique (à partir de 2015, conformément au mandat spécial):

1. Conseil technique de la direction du projet OFROU, de l'appui au maître d'ouvrage et des UT 10/UT 11.
 2. Interventions en cas d'événements, organisation et réalisation de mesures d'urgence de concert avec l'OFROU et des tiers.
 3. Élaboration du projet et réalisation de mesures structurelles et réfections de concept avec l'OFROU et des tiers.
- Rétribution au temps passé.
Rétribution de mandats supplémentaires conformément aux conditions contractuelles du contrat de base.

II.1.6. CPV code(s)

71340000 Integrated engineering services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.6.2015. Completion 31.12.2024

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Conformément au chiffre 5 du document contractuel prévu

Couverture des risques spécifiques au projet (respect des directives de la SUVA, assurance-accidents incl.).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: CHF; dans les 30 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU ou à l'appui au maître de l'ouvrage.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat. Le taux forfaitaire pour les frais annexes et les frais comprend tous les frais annexes conformément au chiffre 3.2 al. 1 du document contractuel prévu y compris le nombre d'exemplaires du rapport défini. Le pouvoir adjudicateur et/ou les services d'entretien ne fournissent aucun appareil ni membre du personnel pour la réalisation des inspections des ouvrages. Toutes les dépenses afférentes doivent être intégrées au calcul du montant global. Les charges résultant de conditions d'accès difficiles doivent être intégrées aux dépenses. Les charges liées à la saisie

des coordonnées de référence des ouvrages d'art doivent être intégrées au calcul des forfaits globaux pour les projets partiels 1 et 2. Les charges liées aux examens techniques de mesure de la stabilité de la pente (mesures géodésiques et surveillances) ainsi que celles liées au contrôle des canalisations par caméra pour les forages de filtrage ne doivent pas être intégrées aux calculs et sont directement rémunérées par l'OFROU (mandats séparés). Par contre les travaux sur les forages de filtrage par TV de canalisation doivent être accompagnés par l'UT 11 avec évaluation des mesures. Les dépenses liées aux prestations de l'UT 10 (Zentras) et de l'UT 11 (AFBN) pour les services de régulation du trafic ne doivent pas être incluses dans les calculs et sont directement rétribuées par l'OFROU.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises.

Un soumissionnaire (ingénieur géologue, ingénieur en fondations) doit assumer la direction technique et administrative et indiquer les partenaires commerciaux impliqués.

Les autres participants doivent être indiqués dans le dossier de l'offre. Les membres de la communauté de soumissionnaires ne peuvent plus être remplacés après la remise de l'offre.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: conformément aux explications des documents de soumission.

Sous-traitance: admis. L'entreprise peut se procurer certaines parties des travaux auprès de sous-traitants. L'entreprise doit décrire les prestations réalisées par les sous-traitants (volume, pourcentage en %) dans le document «Dossier d'appel d'offres». Les prestations fournies par des sous-traitants (hors livraison de matériel) ne doivent pas dépasser au maximum 50 %.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises de géotechnique et d'ingénierie en génie civil économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et pouvant apporter les preuves ci-après de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CQ1: aptitude technique du soumissionnaire;

CQ2: chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire;

CQ3: copie de la certification ISO 9001 ou d'un système correspondant;

CQ4: objet de référence pour la personne clé;

CQ5: preuve de disponibilité du soumissionnaire;

CQ6: sous-traitants;

CQ7: aptitude économique / financière du soumissionnaire;

Justificatifs requis:

Les justificatifs/attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre (prescrit), faute de quoi celui-ci ne pourra pas être pris en considération.

Critère de qualification 1:

Aptitude technique du soumissionnaire:

Références relatives à l'accompagnement et à la prise en charge de deux projets comparables à la tâche prévue «Inspection des ouvrages de protection contre les dangers naturels», avec des informations concernant:

CQ1.1 Période;

CQ1.2 Honoraires;

CQ1.3 Travaux effectués / prestations de l'entreprise;

CQ1.4 Contact habilité à fournir des références (pouvoir adjudicateur).

* Sont considérés comme comparables des travaux de « surveillance des ouvrages et d'inspection d'endiguements de ruisseaux et d'ouvrages de protection contre les dangers naturels sur routes nationales, sur routes publiques et dans des lotissements ou sur des tracés des CFF sur terrain abrupt. Les ouvrages de protection comprennent les installations de filets (contre les chutes de pierre), les aménagements de rivières et ruisseaux, les digues (de déviation, de retenue, de guidage) et les murs. Les ouvrages d'art, tunnels et galeries, etc. Ne sont pas concernés.

Critère de qualification 2:

Chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire.

Chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire > 2 fois le chiffre d'affaires annuel du mandat.

Critère de qualification 3:

Certification ISO 9001 ou d'un système correspondant.

Preuve d'une certification actuellement valide pour au moins l'entreprise chef de file pour les spécialités relevant du contrôle des ouvrages ou un système de gestion de la qualité équivalent.

Critère de qualification 4:

Projet de référence pour les personnes clés chef de projet:

1 objet de référence au même poste ou à un poste de suppléant présentant une complexité comparable et relevant de la même spécialité.

Critère de qualification 5:

Preuve de disponibilité du soumissionnaire:

Pour le chef de projet et son suppléant ainsi que pour le responsable des inspections et son suppléant chez le soumissionnaire: preuve que la disponibilité est supérieure à la disponibilité requise pour réaliser le mandat dans les temps pour 2015. Énumération et présentation détaillées de la charge de travail (en temps) dans le cadre des autres projets.

Critère de qualification 6:

Sous-traitants:

Au maximum 50 % de la prestation peut être réalisée par des sous-traitants.

Critère de qualification 7:

Aptitude économique/financière du soumissionnaire:

En soumettant une offre, le soumissionnaire confirme respecter les obligations afférentes. Les preuves doivent être apportées à la demande du pouvoir adjudicateur:

Q7.1 Extrait récent du registre du commerce;

Q7.2 Extrait récent du registre des poursuites;

Q7.3 Extrait récent de la caisse de compensation AVS/AI/APG/AC;

Q7.4 Attestation récente SUVA/AFC;

Q7.5 Attestation d'assurance valable du soumissionnaire ou de la communauté de planificateurs concernant l'assurance en responsabilité civile de l'entreprise et la prise en charge de risques spécifiques au projet.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

080091

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.3.2015

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: selon le document contractuel prévu.

Négociations: demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ou de négociations portant sur le prix. Des négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur attribue des marchés publics en Suisse uniquement aux soumissionnaires garantissant le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Autres indications:

1. Il n'est pas organisé de visite. En soumettant son offre, le soumissionnaire déclare avoir pris en compte les spécificités locales (SIA 118, art. 16);
2. La maturité de réalisation du projet ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées.
3. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers de ces dernières ne sont pas retournés.
4. Les documents de soumission sont exclusivement remis sous forme électronique et ne sont disponibles qu'en allemand.
5. L'ouverture des offres n'est pas publique. Le montant non mis au net des offres soumises est uniquement communiqué aux soumissionnaires à l'aide d'un procès-verbal d'ouverture anonyme.
6. La composition de l'organe d'évaluation est déterminée en interne au sein de l'OFROU.
7. Exclusion, préimplication: l'entreprise d'ingénieurs chargée du mandat d'appui au maître d'ouvrage SB NG UT 11 / UT 10 est exclue de la participation à la présente procédure.
8. En vertu de l'art. 36, al. 2, let. d, OMP ainsi que de l'art. XV, let. D, AMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, suivant la procédure de gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci.
9. Documents de soumission remis (téléchargement dE SIMAP): - 080091 EP NG N02 HangEntw BEC dossier d'offre (Word) — 080091 EP NG N02 HangEntw BEC tableau de prestations (Excel) — 080091 EP NG N02 HangEntw BEC modèle de contrat (pdf) avec les annexes 3.2 à 3.8

Documents dans des répertoires séparés:

- 3.7.1 Liste des ouvrages,
 - 3.7.2 Plans d'inspection des ouvrages et installations, plans de masse (pdf),
 - 3.7.3 Modèles pour les rapports d'inspection de gestion du patrimoine (modèle de rapport OFROU, Word),
 - 3.8.1 Modèle de rapport d'inspection de gestion du patrimoine (pdf),
 - 3.8.2 Planification de l'inspection OFROU F3 (pdf),
 - 3.8.3 Instructions (pdf).
10. Consultation des pièces: les principaux documents du projet sont joints. Une autre consultation des pièces n'est pas possible dans le cadre de la soumission des offres.
 11. Documents du projet: les plans spécifiques aux projets joints à l'appel d'offres, les modèles pour les feuilles du cadastre et les check-lists (pas pour le projet partiel 1) ainsi que les listes des ouvrages et installations sont fournis au mandataire dans un format éditable (dwg, doc, xls, etc.).
 12. Documents à fournir avec l'offre et leur structure (conformément à la structure décrite dans le dossier d'offre pour le lot drainage du talus de Beckenried):
 - Page de garde de l'offre (avec signature valide) avec indication du montant de l'offre (TVA incl.):
 - 2.0. Attestations concernant les critères de qualification
 - 2.0.1 CQ1: preuve de l'aptitude technique,

- 2.0.2 CQ2: chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire,
- 2.0.3 CQ3: copie de la certification ISO 9001 ou d'un système correspondant,
- 2.0.4 CQ4: objet de référence pour la personne clé,
- 2.0.5 CQ5: preuve de la disponibilité des personnes clés,
- 2.0.6 CQ6: sous-traitants,
- 2.3. Attestations concernant les critères d'adjudication,
- 2.3.1 Tableau de prix,

Feuille 1v2: montant global pour les ouvrages de protection contre les dangers naturels.

Projets partiels 1, 2 et 3: frais horaires à indiquer comme base de calcul, montant global net comme offre pour chaque installation avec frais annexes et frais en pourcentage. Prestations à intégrer dans les calculs conformément au point 1.3.4 du document contractuel prévu.

Feuille 2v2: transfert des données dans KUBA-DB.

Projet partiel 4: offre nette pour le temps employé prescrit par ouvrage ou installation, coûts et frais annexes en pourcentage.

Feuille 2v2: tarif horaire Conseil technique/interventions/tâches supplémentaires.

Projet partiel 5: offre nette pour les heures de travail prescrites en temps passé. Coûts et frais annexes en pourcentage.

Feuille 2v2: composition des coûts.

- 2.3.2 Analyse des tâches et approche prévue,
- 2.3.3 Compétences et références de l'entreprise spécifiques au projet,
- 2.3.4 Compétences et références des personnes clés spécifiques au projet,
- 2.3.5 Registre des réserves techniques.

13. Le mandataire ne peut pas faire valoir de droit à la réalisation des inspections des ouvrages de protection dans l'ordre de grandeur défini. Une modification de la structure quantitative ne donne pas droit à modifier le montant global défini par contrat.

Système d'information sur les marchés publics en Suisse (www.simap.ch), la publication électronique est déterminante.

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Délai de livraison/remarques: les offres forfaitaires et globales et/ou les offres avec un tarif moyen horaire ne seront pas admises. La variante officielle complète doit être déposée dans tous les cas.

Délai de clôture pour le dépôt des offres/remarques: exigences formelles: 2 exemplaires de l'offre (du dossier d'offres) doivent être déposés sous forme imprimée avec un autre exemplaire sous forme électronique (CD/DVD/USB). Dépôt par voie postale: envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou étranger officiellement reconnu; l'affranchissement effectué par les entreprises n'est pas considéré comme un timbre postal). Le soumissionnaire (seul ou à plusieurs) doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication «Ne pas ouvrir — dossier d'offre» bien en évidence. Remise en mains propres: l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (8:00-12:00 et 13:00-17:00, jusqu'à 16:30 le vendredi), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2). Remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: Les soumissionnaires étrangers peuvent déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date de dépôt mentionnée ci-dessus auprès d'une

représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, pendant les heures d'ouverture. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.
Publication de référence nationale: SIMAP de la 23.1.2015, doc. 852597.
Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 16.2.2015.
Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: aucune.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.1.2015